

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 24 AVRIL 2017

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 24 avril 2017 à 14h30 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Séverine SAUNIER	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Remy DELANNOY (pouvoir à Mme Séverine SAUNIER), M. Serge CASIER (pouvoir à M. Nicolas HUGET), M. Jean-Marie PAYEN (pouvoir à Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne), Mme Georgette STRUVE (pouvoir à Mme CARPENTIER Sylvie).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, M. Angélo MENDES

Membres consultatifs présents : M. Philippe LEGE, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZEECZAK, Vice-président du CCAS et « CTN Audit », pour le Commissaire aux comptes.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 6 mars 2017.
- Ordre du jour de l'assemblée générale du 6 juin 2017.
- Séjours hiver et été 2018.

La séance débute à 14h30.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

Le Président annonce que suite à la démission de M. LECOT au conseil d'administration du COS (suite à un changement de poste), c'est M. GOUBET Laurent qui le remplacera et qui siègera donc au conseil d'administration.

Le Président lui souhaite donc la bienvenue.

Le Président fait un aparté en ce qui concerne une machine à café. Il indique que cette machine a été achetée pour les adhérents qui attendent lors des permanences du COS. Cette dernière sera installée sur le palier à la disposition des adhérents lors des permanences du COS.

① Approbation du PV du 6 mars 2017 :

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

Un élu CGT intervient en demandant pourquoi en page 9 il est évoqué une participation aux veuves ou veufs de retraités.

Le Président répond que c'est suite à une question qui avait été posée. Il précise que 60 € en chèques « CADHOC » sont versés aux veuves ou veufs d'adhérents s'ils ne sont pas imposables.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques.

N'ayant plus de remarque, le Président passe au vote.

Le PV du 6 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

② Ordre du jour de l'assemblée générale du 6 juin 2017 :

Le Président indique que comme l'an dernier, le COS est obligé de prendre des agents de sécurité pour l'assemblée générale.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale.

- *Ouverture de l'Assemblée.*
- *Lecture de la synthèse du Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er juin 2016.*
- *Approbation de ce Procès-verbal (vote de cette synthèse)*
- *Lecture du Rapport moral.*
- *Approbation du rapport moral (vote)*
- *Rapport financier.*
- *Rapports du Commissaire aux Comptes.*
- *Rapport de la Commission de Contrôle.*
- *Approbation des Comptes de l'année 2016 (vote)*
- *Affectation du résultat 2016 (vote)*
- *Approbation des conventions règlementées (vote)*
- *Questions des adhérents.*
- *Allocution du ou des représentants des collectivités.*
- *Tombola.*
- *Pot de l'amitié.*

Le Président précise que l'ouverture de l'assemblée est à 14h00, mais que les portes seront ouvertes à 13h30 pour l'émargement.

Le Président dit que pour la remise des lots de tombola le principe reste le même que l'année précédente, car il est conscient que certains services ne peuvent pas libérer leurs agents.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est approuvé à l'unanimité.

③ Séjours hiver et été 2018 :

Le Président passe la parole à la trésorière. Il indique que plusieurs prestataires ont été contactés.

La trésorière dit que pour le séjour d'hiver, le bureau a choisi une prestation qui convient aussi bien aux skieurs qu'aux non-skieurs, car il faut savoir qu'il y a toujours plus de non-skieurs qui s'inscrivent aux séjours d'hiver. Elle indique que ce sera Le Mont-Dore, c'est une très belle station qui se situe en Auvergne. Le séjour aura lieu du 11 au 18 mars 2018.

La trésorière indique que le coût du séjour est de 407 € par personne pour une semaine et que le prix comprend :

- La chambre double.
- La pension complète.
- Le linge de toilette.
- La taxe de séjour qui est de 4.55 €.
- Le transport qui est de 106.90 €.

Le Président précise que pour les enfants, le tarif est calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

Un élu FA-FPT demande le montant de la participation du COS.

La trésorière répond qu'il est de 107 € comme chaque année.

Un élu FA-FPT demande si le séjour a lieu hors vacances scolaires.

La trésorière confirme que c'est hors vacances scolaires.

Un élu FA-FPT voudrait savoir pourquoi la semaine qui suit le séjour du COS est moins chère.

La trésorière répond que c'est parce qu'il y a moins de neige.

Un élu « Les Indépendants » demande pour combien de personnes le voyage est prévu.

La trésorière répond que c'est un séjour pour 50 personnes maximum. Elle précise qu'il faut que le nombre de participants soit donné en juillet au prestataire afin de pouvoir bloquer les chambres.

La trésorière présente ensuite le séjour d'été. Elle informe le conseil d'administration que ce séjour est prévu en Grèce et que l'on a deux prestataires différents qui nous ont fait une proposition.

La trésorière annonce le tarif de « Touristra » qui est de 848 € par personne pour une semaine.

La trésorière donne le tarif du deuxième prestataire qui est « Promovacances » et dont le tarif n'est que de 692 € par personne pour une semaine pour des prestations identiques.

La trésorière indique que le prix comprend :

- La taxe d'aéroport.
- La chambre double.
- La formule tout compris qui correspond aux boissons gratuites hors repas.
- Le transport jusqu'à l'aéroport.

La trésorière donne le tarif avec la participation du COS pour un adhérent.

Il est 773 € pour « Tourista » et de 585 € pour « Promovacances ».

La trésorière précise que le bureau a donc choisi de partir avec « Promovacances ». Elle indique que ce séjour aura lieu du vendredi 26 mai au vendredi 1er juin 2018 sous réserve que les dates soient disponibles.

La trésorière dit que c'est un séjour pour 50 personnes maximum. Elle précise qu'il faut que le nombre de participants soit donné en juillet au prestataire afin de pouvoir bloquer les chambres.

Un élu FA-FPT demande pourquoi le bureau a choisi la GRÈCE.

La trésorière répond que c'est parce que cette destination n'a pas été faite depuis longtemps.

Le Président passe au vote.

POUR : 17

CONTRE : 2

ABSTENTION : 1

Le Président donne la date du prochain conseil d'administration pour le vote du bilan qui aura lieu le 16 mai 2017 à 9h30 en présence du commissaire aux comptes.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

La séance se termine à 15h15
Saint-Quentin, le 1^{er} septembre 2017

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT